



droits suite démission négociée

Par **BENONI**, le **16/06/2009** à **12:14**

J'ai travaillé dans le Notariat pendant plus de 25 ans.

En 2000 j'ai dû cesser le travail par suite d'une longue maladie?

Depuis 2003 je perçois une pension d'invalidité avec possibilité d'un travail à temps partiel.

Mon employeur n'a pas accepté de me reprendre, ni de me licencier depuis.

Au mois de Mai de cette année, il m'a proposé une démission négociée car ayant pris sa retraite depuis Avril dernier son successeur lui demande de régulariser cette situation.

Quels sont mes droits , que doit me verser l'employeur ?